APPEL à l'ACTION
Deuxième Reconstitution du GPE



MOBILISATION DES RESSOURCES DOMESTIQUES

- Les partenaires du GPE doivent intensifier leurs efforts en vue de mettre en place un système domestique de financement de l'éducation dans tous les pays, en adoptant une **vision à long terme** des pays en développement et de leur capacité à offrir une éducation de qualité à tous leurs citoyens avec leurs propres financements intérieurs.
- En adoptant cette vision, les partenaires du GPE doivent **faciliter et exploiter** des investissements publics domestiques accrus en faveur de l'éducation dans les quatre ans à venir. Un immense potentiel existe à condition d'augmenter progressivement le ratio impôts/PIB et d'allouer une portion suffisante des recettes à l'éducation.
- Il est indispensable dans ce cadre de s'assurer que les gouvernements s'approprient véritablement les **processus du GPE à l'échelon national** et qu'ils soient de plus en plus forcés de rendre compte de leurs actions devant les citoyens.
- Le GPE doit faire preuve d'initiative pour exploiter la force du partenariat afin de plaider pour l'investissement dans l'éducation de base auprès des **ministères des Finances**, en les aidant à prendre en compte dans leurs cadres de planification la rentabilité à long terme des investissements en faveur de l'éducation.
- Le GPE doit refuser de soutenir les pays qui ont diminué leurs dépenses d'éducation en **pourcentage du PIB ou du budget national** dans les deux ans précédant leur demande d'aide, ou qui réduisent leurs dépenses d'éducation pendant la période où ils bénéficient de l'appui du GPE.
- Les partenaires du GPE doivent activement favoriser l'investissement accru des ressources de l'aide dans le renforcement des **systèmes fiscaux nationaux** *(selon le RMS 2014, 1 dollar d'aide investi pour renforcer les régimes fiscaux peut générer jusqu'à 350 dollars de recettes supplémentaires)* et doivent encourager un meilleur suivi du rapport entre les impôts et le PIB.
- Les pays bénéficiant de financements du GPE doivent éviter d'offrir aux multinationales des **incitations fiscales néfastes** et inutiles et des exonérations temporaires. Ils doivent aussi renforcer la transparence dans l'application et l'utilisation des mesures d'incitation fiscale.
- Les pays bénéficiant de financements du GPE doivent éviter de brader des recettes précieuses en vendant des concessions de ressources naturelles en deçà de leur véritable valeur, et doivent s'efforcer de lier **les taxes et les loyers perçus sur les ressources naturelles** à l'investissement pour l'éducation.
- Les entreprises privées qui soutiennent le GPE doivent montrer l'exemple, en payant leur juste part d'impôts dans les pays en développement et en s'élevant vigoureusement contre les sociétés qui exploitent des **mesures agressives d'évitement fiscal** ou acceptent des exonérations temporaires qui privent les gouvernements des ressources nécessaires pour l'éducation.
- Les partenaires du GPE doivent suivre de près **la conception et l'impact des budgets éducatifs** par rapport à des indicateurs clés d'équité, afin de garantir le caractère redistributif des dépenses, la priorité de l'éducation de base et l'allocation de ces ressources aux populations les plus défavorisées.
- Le GPE doit soutenir tous les efforts déployés en vue d'améliorer la **capacité des gouvernements** à collecter, analyser et exploiter les informations concernant le financement public de l'éducation.
- Le GPE doit encourager la transparence et l'**examen indépendant** des budgets de l'éducation, notamment en aidant la société civile à décrypter les budgets éducatifs et à suivre les dépenses réelles à tous les échelons, en s'assurant toujours que l'équité est respectée. L'intégration du **Fonds de la société civile pour l'éducation** dans l'architecture du GPE est cruciale à cet égard.
- La transparence des informations relatives aux recettes, aux budgets et aux dépenses et la garantie de l'équité doivent faire partie intégrante de la **révolution des données** souhaitée par le GPE – en veillant en priorité à appliquer cette transparence jusqu'au niveau des écoles et des communautés qu'elles desservent.

Signature:

Titre professionnel:

Représentant de:

Date:

Pour fonctionner comme un véritable partenariat, le GPE doit utiliser son poids politique collectif pour plaider en faveur d'une augmentation des investissements en faveur de l'éducation au niveau mondial et national, pour tirer parti de la hausse des engagements domestiques et pour mettre en place des systèmes de responsabilisation exigeant des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs actions devant leurs propres citoyens.